

(1) Epoux ou PèrePrénoms Arnaud, NoëlNom ⁽²⁾ MAUGUIN

Né ⁽³⁾ le 17 mai 1982
 à 01 heures 15 à Villeneuve-St-Georges
Val de Marne
 Fils ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Jean-Marc
MAUGUIN

et de ⁽⁵⁾ Marie-Agnès, Alice
LINTZ

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1036
 le ⁽⁶⁾ 3 FEV. 2022

MENTIONS MARGINALES ⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil



Mariage célébré à _____ le _____ à _____ heures _____
 Il a été déclaré ⁽⁸⁾ _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____ le _____

MENTIONS MARGINALES ⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil



L'officier de l'état civil
 Sceau

- (1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ».
 (2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».
 (3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ».
 (4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».
 (5) Prénoms et nom des parents.

(1) Epouse ou MèrePrénoms Priscillia, CindyNom ⁽²⁾ VEERAPEN

Née ⁽³⁾ le 1^{er} Avril 1987
 à 12 heures 15 à Champigny-
Sur-Orge (Val-de-Marne)
 Fille ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Sébastien VEERAPEN

et de ⁽⁵⁾ Patricia, Andree, Lucienne,
Denise BROSSARD

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 684
 le ⁽⁶⁾ 11 février 2022

MENTIONS MARGINALES ⁽⁷⁾

- (6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.
 (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
 (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par M..., notaire à... ».

(1) Prénoms _____
Nom _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES ⁽³⁾ L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms _____
Nom _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES ⁽³⁾ L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer les Prénoms et Nom du défunt.
(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Premier ENFANT ⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 18

Le 31 décembre 2021 à 09 heures 27
est né(e) ⁽²⁾ Elliott, Aurèle MAUGUIN

du sexe masculin à Melun (Seine-et-Marne)

(3) _____

reconnu(e) ⁽⁴⁾ le 6 décembre 2021 à la mairie
de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne) par
son père

Délivré conforme aux registres, le 17 janvier 2022

MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil
Sceau délégué



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ...) » en cas de double nom de famille.
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, NOM) née le... à... ».
(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

deuxième ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 264

Le 22 Janvier 2025 à 18 heures 26

est né(e)⁽²⁾

Julia, Joséphine

MAUGUIN

du sexe Féminin à Melun (Seine et Marne)

(3)

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 26 Janvier 2025 en cette
Mairie par son père

Délivré conforme aux registres, le 24 JAN. 2025
MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾



L'officier de l'état civil délégué



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°

(6)

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ...) » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N°

Le _____ à _____ heures

est né(e)⁽²⁾

du sexe _____ à _____

(3)

reconnu(e)⁽⁴⁾ _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°

(6)

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ...) » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».